

222C0389
FR0013231180-FS0098

17 février 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

OSMOZIS
(Euronext Growth Paris)

Par courriers reçus le 16 février 2022, le concert composé de MM. Gérard Tremblay et Yves Boulot et des sociétés Rouge¹ et Fondatys 92² a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 21 décembre 2021, le seuil de 50% du capital de la société OSMOZIS et détenir, à cette date, 1 089 873 actions OSMOZIS représentant 2 006 573 droits de vote, soit 50,93% du capital et 63,99% des droits de vote de cette société³, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Gérard Tremblay	47 722	2,23	47 722	1,52
Rouge ¹	522 198	24,40	980 548	31,27
Sous-total Gérard Tremblay	569 920	26,63	1 028 270	32,79
M. Yves Boulot	6 124	0,29	6 124	0,20
Fondatys 92 ²	513 829	24,01	972 179	31,00
Sous-total Yves Boulot	519 953	24,30	978 303	31,20
Total concert	1 089 873	50,93	2 006 573	63,99

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions OSMOZIS sur le marché.

Le déclarant a précisé qu'il déposera une demande de dérogation au dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique.

Le concert a précisé détenir, au 16 février 2022, 1 100 923 actions OSMOZIS représentant 2 017 623 droits de vote, soit 51,45% du capital et 64,34% des droits de vote de cette société⁴, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
M. Gérard Tremblay	47 722	2,23	47 722	1,52
Rouge ¹	522 198	24,40	980 548	31,27
Sous-total Gérard Tremblay	569 920	26,63	1 028 270	32,79
M. Yves Boulot	17 174	0,80	17 174	0,55
Fondatys 92 ²	513 829	24,01	972 179	31,00
Sous-total Yves Boulot	531 003	24,81	989 353	31,55
Total concert	1 100 923	51,45	2 017 623	64,34

¹ Société par actions simplifiée (sise 7 avenue de l'Europe, 34830 Clapiers) contrôlée par M. Gérard Tremblay.

² Société par actions simplifiée (sise 7 avenue de l'Europe, 34830 Clapiers) contrôlée par M. Yves Boulot.

³ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 2 140 000 actions représentant 3 135 642 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 2 140 000 actions représentant 3 135 772 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.